



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 15 août 2022, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or.

516, chemin des Grands-Ducs: Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Mme Nathalie Lagacé et M. Alain Tremblay, visant à fixer à 86 mètres carrés plutôt qu'à 75 mètres carrés, comme le prescrit la réglementation, la superficie maximale au sol applicable à un garage privé isolé sis sur la propriété désignée comme étant le lot 4 951 191 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 27 juillet 2022.

**M^e KATY VEILLEUX, notaire
Greffière adjointe**